

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01319 Numéro SIREN : 851 614 149 Nom ou dénomination : A&C le primeur de la gare

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2024 sous le numéro de dépôt 2611



ABRS EXPERTISE & CONSEIL

Le Corançon
26110 NYONS
Téléphone 04.75.26.41.91
Télécopie 04.75.26.41.92

Benoit ALLEMANY
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
abrs.benoitallemany@orange.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

31 JAN. 2024

SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

217 avenue de la gare

84210 PERNES LES FONTAINES

COMPTES ANNUELS AU 30/09/2023

Certifiés Conforme

Désignation de l'entreprise				SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE				Néant		*	
Adresse de l'entreprise				217 AVENUE DE LA GARE				84210 PERNES LES FONTAINES			
Numéro SIRET *				8 5 1 6 1 4 1 4 9 0 0 0 1 7							
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2	
								Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
								3 0 0 9 2 0 2 3		3 0 0 9 2 0 2 2	
ACTIF				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	120 000	012		120 000	120 000			
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	25 830	030	17 598	8 232	7 254			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 850	042		1 850	1 850			
	Total I (5)		044	147 679	048	17 598	130 081	129 104			
	STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060	10 016	062		10 016	10 344		
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070					
			Autres * (3)	072	16 566	074		16 566	24 127		
Valeurs mobilières de placement		080	151 201	082		151 201	150 249				
Disponibilités		084	26 090	086		26 090	44 337				
Charges constatées d'avance *		092	4 870	094		4 870	6 088				
Total II		096	208 743	098		208 743	235 146				
Total général (I+II)		110	356 422	112	17 598	338 824	364 249				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000				
	Ecart de réévaluation			124							
	Réserve légale			126		100	100				
	Réserves réglementées *			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		222 810	192 754				
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136		(17 534)	30 057				
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142		206 377	223 910				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154							
	Emprunts et dettes assimilées			156		60 488	81 303				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		56 719	41 819				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	2 320	15 240	17 218				
	Produits constatés d'avance			174							
	Total III			176		132 447	140 339				
	Total général (I + II + III)			180		338 824	364 249				
	REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	39 397		
		(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 750		
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARI A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 9 2 0 2 3		13 0 0 9 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	591 676	629 163
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214		
		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1	195
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	591 677	629 358
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	423 332	432 471
	Variation de stock (marchandises) *		236	328	(2 337)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	3 236	3 517
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	60 388	52 724
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	2 448	3 777
	Rémunérations du personnel *		250	110 790	93 657
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	5 227	5 105
	Dotations aux amortissements *		254	3 772	3 883
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259		262	3	33
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	609 525	592 830
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(17 848)	36 528
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	952	75
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	567	730
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347		300	70	435
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		5 381
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(17 534)	30 057
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312		314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316		
	Provisions non déductibles *		318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		324		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	70	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		342
	Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies) 992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septies) 993		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354
		Déficit col. 2			17 464
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372
		Déficit col. 2			17 464

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

30/09/2023

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES PENALITES		70
Total des réintégrations diverses	330	70

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobiliations corporelles	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial	400	120 000	402		404		406	120 000	120 000
		Autres	410		412		414		416		
		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 000	442		444		446	14 000	14 000
		Installations générales agencements divers	450		452	4 750	454		456	4 750	4 750
		Matériel de transport	460	4 900	462		464		466	4 900	4 900
		Autres immobilisations corporelles	470	2 180	472		474		476	2 180	2 180
	Immobiliations financières	480	1 850	482		484		486	1 850	1 850	
TOTAL		490	142 930	492	4 750	494		496	147 679	147 679	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobiliations corporelles	Fonds commercial		495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	8 372	532	2 218	534		536	10 590	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542	254	544		546	254	
	Matériel de transport		550	3 961	552	939	554		556	4 900	
	Autres immobilisations corporelles		560	1 493	562	361	564		566	1 854	
TOTAL		570	13 826	572	3 772	574		576	17 598		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Déficits de l'exercice	860	17 464
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	17 464

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	32 618
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	32 839
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

A & C LE PRIMEUR DE LA GARE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 217, Avenue de la Gare
84210 PERNES-LES-FONTAINES**

851 614 149 RCS AVIGNON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

19 FEV. 2024

EXTRAIT DES RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 09 JANVIER 2024

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/09/2023 s'élevant à 17 534 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 0 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : 17 534 euros.

Affectation

Prélèvement sur les réserves :

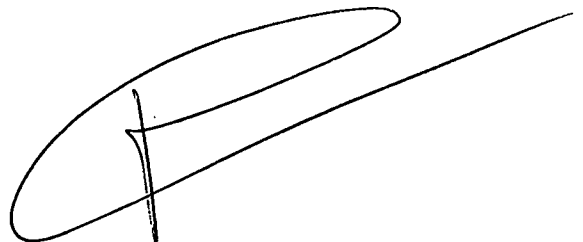
- Prélèvement sur les autres réserves, soit 17 534 euros

Portant le solde des autres réserves de 222 810 euros à 205 276 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.





Greffe du tribunal de commerce d'Avignon
BP 21063 - 2 boulevard Limbert 84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA / BIL / LT / 2024/4522
A&C le primeur de la gare
217 AVENUE DE LA GARE
84210 PERNES-LES-FONTAINES

Avignon, le 6 février 2024

Nos références : C1_BIL * 2019B01319 * LT * 2024/4522 * 851614149
Dépôt des comptes exercice clôturé le 30/09/2023
Entreprise : A&C le primeur de la gare

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Résolution d'affectation du résultat : Le numéro de siren est erroné.**

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,66 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier

SARL A&C LE PRIMEUR DE LA GARE
217 avenue de la gare
84210 PERNES LES FONTAINES

Greffe du Tribunal de commerce
d'AVIGNON
2 boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

A Pernes les fontaines, le 27/01/2024

Objet : Dépôt des comptes annuels clos au 30/09/2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

31 JAN. 2024

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents ci-après conformément aux dispositions de l'article L 232-22 du code du commerce, à savoir :

- les comptes annuels clos au 30/09/2023,
- la résolution d'affectation du résultat voté

En règlement de ce dépôt, vous trouverez ci-joint un chèque de 45.15 euros

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Mme CHABERT Agnès
Gérante de la SARL A&C le primeur de la gare

